

Règlement #PaintForVanGogh

1. Annonce du jeu concours

Le concours #PaintForVanGogh se déroule du 20 mai 2017 au 30 septembre 2017 et est annoncé via le site Internet de l'Institut Van Gogh et ses réseaux sociaux (Twitter, Instagram et Facebook). Il est annoncé en Chine sur les réseaux sociaux de l'Institut Van Gogh (Weibo et WeChat).

2. Conditions relatives aux participants

–Ce concours est ouvert à toute personne (sans condition de nationalité) majeure âgée de 18 ans à 28 ans révolus (l'âge entrant en considération est l'âge à la date de l'inscription au concours par mail à paintforvangogh@gmail.com) à l'exclusion des membres du personnel de l'Institut Van Gogh.

–Peuvent participer au concours tous les étudiants en écoles d'art ou jeunes diplômés en art (moins de 5 ans). Il est par ailleurs précisé que tout participant devra être en mesure de fournir un certificat de scolarité pour l'année 2017 en cours de validité ou une photocopie de son diplôme lors de la remise des prix. Si le candidat n'est pas en mesure de fournir ces pièces justificatives, son prix sera remis à un autre candidat sélectionné.

–Pour s'inscrire au concours, chaque étudiant doit envoyer un mail à l'adresse suivante : paintforvangogh@gmail.com avec ses nom et prénom, son nom d'artiste éventuel, le nom de son école d'art, son email, son adresse postale, sa date de naissance.

–La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

3. Conditions de forme de la création

–Les étudiants doivent créer une œuvre originale rendant hommage au peintre et la publier sur Instagram [en mentionnant le compte Instagram de l'Institut Van Gogh](#) avec le hashtag #PaintForVanGogh

–L'œuvre doit rendre hommage à Vincent van Gogh, à sa vie d'artiste et / ou à ses œuvres. Il est demandé en description de l'œuvre sur Instagram une brève explication de l'œuvre postée.

- Plusieurs formats sont possibles pour le concours :
 - a. Une feuille A3 en paysage
 - b. Un double carré de 33cm de hauteur et de 66cm de longueur
 - c. Un carré de 33cm

Tous les matériaux utilisés en peinture ou en dessin (gouache, pastel, fusain, crayons, calligraphie) sont autorisés. En revanche, le support de l'œuvre se doit d'être du papier.

–La photo de l'œuvre postée sur Instagram doit être prise de face sur fond uni.

–Chaque étudiant doit être l'auteur de l'œuvre qu'il poste sur Instagram.

–Chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

4. Modération

Un modérateur nommé pour le présent concours se réserve le droit de retirer une œuvre postée sur Instagram si celle-ci porte atteinte à la dignité et au respect d'autrui, ou plus généralement aux droits de tiers. Le modérateur contrôlera également le contenu des créations et des commentaires qui seront faits sur Instagram.

5. Décision du jury

Un jury, dont la composition est définie par l'Institut Van Gogh, désigne les trois lauréats du concours parmi les participants ayant reçu le plus likes pour leur œuvre.

6. Remise des œuvres

Les étudiants dont les œuvres sont sélectionnées doivent nous transmettre l'œuvre originale à l'adresse de l'Institut Van Gogh soit : *Institut Van Gogh, Place de la mairie, 95430 Auvers-sur-Oise*. Les frais de transport sont à la charge de l'Institut.

7. Publication des résultats

Le palmarès désignant les lauréats sera publié sur les supports online de l'Institut Van Gogh (site internet, réseaux sociaux) : dates laissées au choix de l'Institut à partir de la clôture du concours le 30 septembre 2017.

Les trois lauréats désignés par le vote de « like » sur Instagram seront contactés par email.

8. Récompenses

-Les lauréats auront la chance de voir leurs œuvres marouflées sur un torchon en lin de l'Auberge Ravoux, le même qu'utilisait Vincent van Gogh pour peindre certaines de ses toiles emblématiques (comme « Le Jardin de Daubigny »).

–Les œuvres lauréates seront exposées à Auvers-sur-Oise en mars 2018.

–Les lauréats feront l’objet de portraits sur les communiqués de presse, les newsletters et les réseaux sociaux de l’Institut Van Gogh.

–Les lauréats se verront remettre la clef de la chambre de Vincent van Gogh et pourront visiter la Maison de Van Gogh de façon privilégiée en compagnie du Président de l’Institut Van Gogh Dominique-Charles Janssens.

8. Publicité et Promotion

–Du seul fait de l’acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms et leurs créations sans que cette utilisation puisse ouvrir d’autres droits que le prix gagné.

9. Propriété intellectuelle

– Chaque participant cède à l’Institut Van Gogh l’ensemble de ses droits d’auteur (reproduction, représentation, communication, adaptation, etc.) sur la création de son œuvre pour que l’Institut Van Gogh puisse en faire la promotion.

–Les œuvres lauréates seront mises en vente aux enchères en mai 2018 afin de récolter des fonds pour l’opération « Devenez mécène de Vincent et Theo van Gogh ».

Dès lors, les participants s’interdisent, avant l’annonce des lauréats du concours, de conclure avec un tiers un contrat de cession de droits sur son œuvre.

10. Garanties et Responsabilité

–Tout participant garantit à l’Institut Van Gogh être seul titulaire des droits d’auteur attachés au contenu transmis à cette dernière dans le cadre du concours, et n’avoir introduit aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits de tiers.

–Toute déclaration inexacte ou mensongère, ou toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du concours et/ou à la détermination du gagnant, entraînera la disqualification du participant.

–L’Institut Van Gogh se réserve le droit d’exclure tout participant, sans avoir à justifier sa décision, s’il estimait que le contenu apporté par le participant (ou tout élément de sa participation) pouvait être considéré comme dévalorisant pour l’Institut Van Gogh et donc contraire à ses intérêts matériels et/ou moraux et/ou pouvant enfreindre la législation française et communautaire.

11. Réclamations

La participation à ce concours requiert le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

**Fait à Paris,
Le 18 mai 2017.**

Contact : paintforvangogh@gmail.com